

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS117

présenté par
Mme Goulet

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer à la seconde occurrence du mot :

« directeur »

les mots :

« chef de service ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Ségur de la santé a insisté sur la nécessité de replacer le chef de service comme un élément central du dispositif hospitalier.

Le présent amendement vise donc à confier la proposition de création de poste de praticien hospitalier au chef de service et à la CME de l'hôpital concerné.